

SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

*Version ayant fait l'objet d'un débat lors du Comité syndical – Collège SCoT
du 18 décembre 2025*



SOMMAIRE..... 2**INTRODUCTION AU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE** 4**RAPPEL DES ATTENDUS DU PAS** 4**LES LIGNES DIRECTRICES POUR CONSTRUIRE LA STRATEGIE D'AMÉNAGEMENT** 4

Les ambitions du SCoT du Genevois français pour lui-même

Au-delà du Genevois français

Positionnement stratégique 5**PARTIE 1|** 6***Changer de trajectoire.....*** 6***pour un territoire DE QUALITÉ, sobre*** 6***et soutenable*** 6**1.1. Réinventer l'aménagement pour préserver et régénérer les ressources AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE** 7

1.1.1. Organiser une dynamique résidentielle sobre, équilibrée et soutenable

1.1.2. Garantir les ressources et les capacités nécessaires pour la santé, le bien-être et la

qualité de vie des habitants

1.1.3. Faire de la sobriété territoriale un levier d'équilibre et de durabilité pour le Genevois français 8

Inscrire le territoire dans une trajectoire Zéro artificialisation nette : une sobriété foncière qui repose sur un principe de solidarité territoriale

Inscrire le territoire dans une trajectoire bas carbone

Préserver durablement la capacité d'approvisionnement en eau potable et la pérennité de la ressource pour des écosystèmes préservés

1.2. ADAPTER LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 11

1.2.1. Réduire les dépendances pour accroître l'autonomie du territoire

1.2.2. Préserver les espaces habités des aléas et organiser leur résilience

1.2.3. Adapter les espaces de vie pour des conditions de vie saines et agréables

1.3.1. Préserver les grands motifs paysagers du Genevois français

1.3.2. Restaurer, préserver et pérenniser le fonctionnement écologique

1.3.3. Reconnecter les espaces fragmentés

PARTIE 2 | 15**FAIRE TERRITOIRE** 15**2.1. Conforter l'armature territoriale pour un territoire équilibré et des bassins de vie locaux animés** 16

2.1.1. Définir l'armature territoriale pour renforcer les équilibres territoriaux

2.1.2. Organiser les complémentarités entre les pôles de l'armature

Objectifs généraux des polarités du SCoT

Objectifs spécifiques par niveau de polarité

2.2. Affirmer une action publique forte et commune, garante de l'intérêt général 20

2.2.1. Renforcer les capacités de maîtrise publique des projets

Déployer une gestion stratégique et partagée du foncier

Outiller techniquement les collectivités pour maîtriser les projets

Mutualiser les moyens à l'échelle du périmètre du SCoT

Articuler les politiques de gestion du sol avec les politiques agricoles, environnementales et

hydrauliques

21

2.2.2. Eriger le SCoT du Genevois français comme le lieu de débat et d'arbitrages sur les grands projets d'envergure	21
2.3.1. Entre les communes de l'armature urbaine du Genevois français	21
2.3.2. Entre les intercommunalités du Genevois français	22
2.3.3. Entre le Pôle métropolitain du Genevois français, le Grand Genève et les territoires voisins	22
PARTIE 3 	23
prÉparer.....	23
le territoire aux nouveaux.....	23
enjeux de l'amÉnagement.....	23
3.1. GARANTIR UN HABITAT ACCESSIBLE À TOUS ET EXEMPLAIRE DANS SES FORMES ET SES USAGES	24
3.1.1. Garantir l'accès au logement pour toutes les catégories de population et répartir équitablement l'effort résidentiel	24
3.1.2. Améliorer la qualité, la diversité et la durabilité du parc de logements	25
3.2. ENGAGER LA DIVERSIFICATION DU SCOT dU GENEVOIS FRANÇAIS VERS UNE ÉCONOMIE PRODUCTIVE, LOCALE ET DURABLE	26
3.2.1. Consolider les activités productives primaires pour renforcer les fondements territoriaux et écologiques de l'économie locale	26
3.2.2. Accompagner les activités économiques industrielles et tertiaires vers la sobriété, la coopération et l'innovation	26
3.3. RÉÉQUILIBRER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET ENCADRER LE COMMERCE POUR RENFORCER LES CENTRALITÉS.....	27
3.3.1. Renforcer l'accès de tous aux équipements, services et espaces du quotidien	27
3.3.2. Structurer une offre commerciale cohérente, accessible et adaptée aux besoins des habitants	28
3.4. ORGANISER LA MOBILITÉ DU SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS AUTOUR DE LA PROXIMITÉ ET DE L'INTERCONNEXION	28
3.4.1. Structurer la mobilité sur la base d'un territoire de proximité	28
3.4.2. A l'échelle du SCoT du Genevois français, structurer un réseau de mobilité performant	29
3.4.3. Déployer massivement les mobilités actives et partagées en faveur de la transition bas carbone	29

INTRODUCTION AU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

RAPPEL DES ATTENDUS DU PAS

Le Projet d'aménagement stratégique constitue la **Pièce n°1 du dossier du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Genevois français** (article L.141-2 du code de l'urbanisme).

Son contenu est prévu par l'article L.141-3 du code de l'urbanisme :

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages. »

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »

LES LIGNES DIRECTRICES POUR CONSTRUIRE LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

La stratégie du PAS s'appuie sur les grandes ambitions des élus du SCoT du Genevois français :

Les ambitions du SCoT du Genevois français pour lui-même

Se réapproprier l'avenir du territoire en maîtrisant l'accueil de population en cohérence avec la capacité réelle du territoire à lui offrir les meilleures conditions de vie, et ce dans un partenariat équilibré avec Genève.

Concilier aménagement du territoire et ménagement des ressources. En appui des démarches déjà à l'œuvre et à amplifier, le SCoT oriente les choix d'aménagement selon les capacités écosystémiques réelles et la recherche d'un moindre impact sur les milieux en renforçant les liens entre fonctions urbaines et écologiques (trames multicolores, sols vivants, nature en ville).

Structurer un territoire solidaire et coopératif. Le SCoT propose une nouvelle armature qui doit permettre **davantage de coopérations** entre les communes et les intercommunalités, par exemple, en matière de répartition des ressources, de l'accueil de population, de gestion des services, des équipements et de la mobilité.

Construire les espaces vécus de demain. Le SCoT anticipe les effets du dérèglement climatique et les contraintes qui pèsent sur la vie des habitants et le fonctionnement du territoire (ex : raréfaction de l'eau, des matériaux, de l'énergie, préservation des sols, intensification des événements météorologiques et des risques, etc.). L'ambition du SCoT du Genevois français est de s'engager dans une trajectoire de transition écologique, de lutte contre le dérèglement climatique, de sobriété (faire différemment en mobilisant « moins ») et de résilience (adaptation).

→ En conclusion, l'objectif de ce projet est de construire un territoire solidaire et résilient, en maîtrisant l'accueil de population, en conciliant aménagement et ressources, et en poursuivant la transition écologique face aux défis climatiques.

Au-delà du Genevois français

Affirmer le rôle charnière du Genevois français au cœur d'un bassin de vie transfrontalier, entre cœur de l'aire métropolitaine constituée par le Grand Genève, et les territoires français voisins du Jura, de la Haute-Savoie (Grand Annecy, Pays de Cruseilles, Les Usses), et de l'Ain (Haut-Bugey).

Assumer la responsabilité et les conséquences des choix d'accueil de population et d'aménagement du territoire au sein du Grand Genève et vis-à-vis des territoires voisins. S'il s'agit d'assumer l'ambition d'un accueil de populations plus restreint et donc plus soutenable au regard des capacités territoriales, réalisé dans de bonnes conditions (préservation des ressources et en particulier l'eau, accès au logement, aux services du quotidien, etc.), il s'agit également d'anticiper les implications et besoins d'éventuels effets de report sur les espaces plus éloignés, en limitant l'impact des flux traversants.

Poursuivre les coopérations à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français et entretenir des liens de coopération et de solidarité avec les autres territoires voisins français. Ce rôle charnière suppose de disposer d'espaces de dialogue, existants ou à créer, et de nouer des coopérations avec ces territoires pour s'organiser collectivement face aux problématiques liées au fait frontalier (la Communauté de communes Usses-et-Rhône, le bassin annécien, le Chablais, Haut-Bugey Agglomération et le Haut-Jura par exemple).

Renforcer la capacité du Genevois français à offrir un cadre de vie de qualité et des opportunités économiques qui lui sont propres. Le SCoT propose une vision d'aménagement et un projet de territoire à 2050 où le territoire est un espace dynamique par lui-même et non plus uniquement en raison de sa proximité à la Suisse. Par ailleurs, si le fait frontalier perdure dans le temps, il constituera un moteur économique parmi d'autres, le Genevois français développant ses propres leviers économiques.

→ En conclusion, l'objectif de ce projet est de proposer un rapport renouvelé à Genève : ni banlieue, ni repli périphérique, mais voisin stratégique, proactif, résilient et autonome.

POSITIONNEMENT STRATEGIQUE

D'ici à 2050, le Genevois français s'affirme comme un territoire d'équilibre, de sobriété, de coopération et d'innovation. Il se distingue toujours par son attractivité, à la fois générée par la proximité de la Suisse mais également par un cadre de vie de qualité et les opportunités économiques qu'il propose aux entreprises et aux habitants.

La coopération avec les territoires voisins suisses se poursuit autour des enjeux majeurs du bassin de vie transfrontalier (logement, ressources, équipements, mobilité, santé, culture, etc.) et de nouvelles coopérations se nouent avec les territoires français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Ainsi, le Genevois français, loin d'être la "variable d'ajustement" des dynamiques suisses, est un acteur proactif, autonome et fédérateur, à l'échelle du Grand Genève et des territoires voisins.

PARTIE 1 | CHANGER DE TRAJECTOIRE POUR UN TERRITOIRE DE QUALITÉ, SOBRE ET SOUTENABLE



À horizon 2050, l'ambition du SCOT du Genevois français est de **freiner la croissance démographique connue ces dix dernières années et d'organiser l'accueil de population dans un cadre de vie de qualité pour les habitants actuels et futurs** (environnement quotidien, accès au logement et aux services), et de limiter les pressions sur les écosystèmes et les ressources de son territoire. **La disponibilité des ressources**, notamment de la ressource en eau, devient un critère déterminant pour estimer sa capacité à accueillir une nouvelle population dans les meilleures conditions.

Le SCOT du Genevois français conforte et amplifie une **trajectoire de transition écologique et de sobriété** déjà engagée par le territoire, et réoriente les choix d'aménagement qui doivent l'être face aux enjeux actuels notamment liés au dérèglement climatique. Dans un contexte de fortes pressions, il préserve, restaure et met en valeur ses composantes naturelles et paysagères. Il interroge ses vulnérabilités et ses dépendances pour devenir plus résilient et se projeter dans un avenir souhaitable pour ses habitants.

1.1. RÉINVENTER L'AMÉNAGEMENT POUR PRÉSERVER ET RÉGÉNÉRER LES RESSOURCES AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE

L'ambition portée pour le Genevois français à horizon 2050 est de devenir un territoire choisi pour sa qualité de vie propre, offrant des conditions de vie agréables aux habitants actuels et futurs, en mobilisant des modes d'aménagement et de production des espaces urbains renouvelés, vecteurs de sobriété vis-à-vis des ressources et dont les impacts sont maîtrisés sur les milieux naturels et les grands équilibres écosystémiques.

1.1.1. Organiser une dynamique résidentielle sobre, équilibrée et soutenable

L'objectif est d'adapter la croissance démographique aux capacités d'accueil du territoire en misant sur la qualité plutôt que la quantité. Sa répartition sur l'ensemble du territoire n'est pas homogène et préserve les grands équilibres écosystémiques. En effet, l'accueil de populations supplémentaires s'appuie sur une logique de régulation et d'efforts différenciés entre les secteurs du Genevois français, en cohérence avec les ressources disponibles, les grands projets de mobilité et la fonctionnalité des milieux naturels locaux dans une recherche d'impacts limités et maîtrisés sur les écosystèmes locaux.

Le projet d'aménagement régule la dynamique résidentielle et les tensions induites sur les équipements et les services, dans le respect des limites écologiques. Les milieux naturels et les fonctionnalités environnementales sont préservés pour eux-mêmes par des projets territoriaux cohérents avec les capacités et les contextes locaux. Autant que possible, il s'agit d'agir pour alléger les pressions sur les ressources naturelles et adapter les espaces vécus dans une démarche d'atténuation du changement climatique.

Cette dynamique résidentielle maîtrisée ne concerne toutefois pas les territoires du Genevois français de manière homogène et suppose au contraire une modulation des efforts d'accueil selon des dynamiques et contextes locaux différenciés.

Le SCOT se donne comme objectifs :

- **Pour Annemasse Agglo, Pays de Gex Agglo et la CC du Genevois**, soumis pour l'heure à de fortes pressions urbaines et la fragilisation des milieux et des paysages, il s'agit de **freiner la croissance démographique connue ces dix dernières années**. L'accueil de population se poursuit mais dans une moindre intensité qu'auparavant ;
- **Pour Terre Valserhône l'Interco**, dont l'attractivité est aujourd'hui plus faible, l'objectif est au contraire d'**organiser une reprise démographique** par une production urbaine de qualité, par le renforcement de l'offre d'équipements et de services, et par une diversification de l'offre de logements ;

En outre, les efforts d'accueil de la population nouvelle prendront appui sur les grands nœuds de mobilité actuels et futurs (gares TER, Léman Express, SERM franco-suisse) et seront fléchés en cohérence avec les pôles d'attractivité majeurs (emplois, enseignement, santé, commerce, sport, loisirs, et potentiels projets du CERN). L'organisation tous modes vers et depuis ces polarités produira des espaces de vie plus équilibrés articulant entre elles les fonctions de la vie quotidienne.

La dimension de « proximité» constitue pour le projet d'aménagement le cœur de la qualité et du confort de vie du Genevois français. La présence d'une offre territoriale complète et diversifiée en matière de logements, de services, d'équipements, de commerces, de formations et d'emplois contribue à la vivabilité de bassins de vie cohérents. Il s'agit ainsi de concevoir de manière coordonnée les nouvelles capacités d'accueil avec l'offre territoriale locale, autant en optimisant les secteurs bien dotés qu'en recherchant, sur les espaces sous-équipés, une amélioration de l'offre de proximité.

1.1.2. Garantir les ressources et les capacités nécessaires pour la santé, le bien-être et la qualité de vie des habitants

Les ressources territoriales sont ici entendues dans toute leur diversité : humaines, financières, culturelles, productives, environnementales, écologiques.

L'objectif est de préserver et de renforcer les ressources essentielles du Genevois français, nécessaires à l'animation et la vitalité de nos territoires de vie, dans une démarche soutenable. Fragilisées par les dynamiques de résidentialisation et le fait transfrontalier (mobilisation de la main d'œuvre française en Suisse), qui les mettent en tension, la pérennité de toutes les ressources du Genevois français doit lui garantir les capacités collectives et territoriales nécessaires pour répondre durablement aux besoins des populations actuelles et futures, et contenir les effets de report fragilisant le bon fonctionnement de ses services et de ses équipements (fonctions publiques, emplois commerciaux et de services à la personne, etc.).

Pour cela, le SCoT se donne pour objectifs de :

- **Maintenir sur le territoire les actifs aux compétences et aux savoir-faire indispensables aux activités économiques et aux services publics.** Pour cela, le SCoT assure la production de logements adaptés à ces profils de ménages dits « payés en euros », la création d'emplois locaux, l'adéquation entre l'offre de formations avec les besoins des métiers et des activités économiques locales, et l'accès aux services du quotidien notamment dans les domaines sous fortes tensions (santé, éducation, petite enfance) ;
- **Assurer une gestion efficiente et partagée des moyens publics** par la mutualisation des équipements à l'échelle de plusieurs communes, d'intercommunalités voire du SCoT ou au-delà dans le cadre de coopérations interterritoriales (Pôle métropolitain, Grand Genève, coopérations avec les territoires voisins) ;
- **Mettre en valeur les identités locales, la qualité des espaces urbains comme ruraux, les atouts patrimoniaux, paysagers et touristiques, les activités de loisirs et culturelles** pour renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire et susciter plus d'engagement local.

1.1.3. Faire de la sobriété territoriale un levier d'équilibre et de durabilité pour le Genevois français

À l'horizon 2050, les modes d'aménagement ont évolué : ils se sont progressivement infléchis, en intégrant les enjeux d'équilibre et de préservation des écosystèmes et en limitant les impacts sur les ressources. Dans 20 ans, ils concourent pleinement à la restauration et à la régénération des ressources.

L'objectif du SCoT est de placer au cœur des projets d'aménagement et de réaménagement du territoire, la sobriété dans toutes ses composantes, en faveur de la préservation tant quantitative que qualitative des ressources (eau, air, sol, sous-sol) et de leurs espaces supports pour eux-mêmes et la richesse biologique qu'ils recèlent.

Le SCoT du Genevois français s'engage dans une trajectoire de neutralité carbone et foncière à l'horizon 2050, mobilisant dès à présent tous les leviers de la sobriété. Celle-ci s'applique sur l'ensemble du territoire du SCoT, concerne tous les domaines liés à l'aménagement du territoire (habitat, économie, commerce, équipements, infrastructures) et s'applique à chaque projet.

Aussi, les modes d'aménagement mobiliseront systématiquement la séquence ERC :

- **En premier lieu, « ÉVITER » de prélever et de modifier les fonctionnements écosystémiques** en agissant en priorité sur ou avec l'existant (économie circulaire, réemploi, recyclage urbain, densification, réaffectation, etc.) ;
- **En second lieu, « RÉDUIRE » l'intensité des nouveaux usages des ressources** et leurs prélèvements, leur impact sur le fonctionnement des écosystèmes et des espaces (fonctionnalité agricole, fonctionnalité écologique notamment) ;
- **En dernier lieu, « COMPENSER » les effets inévitables des nouveaux aménagements** sur les ressources et les écosystèmes qu'ils supportent par la restauration, la renaturation et la recomposition spatiale.

Inscrire le territoire dans une trajectoire Zéro artificialisation nette : une sobriété foncière qui repose sur un principe de solidarité territoriale

Cet objectif s'appuie sur deux principes fondateurs :

Premier principe : la maturité urbaine. Elle est entendue comme la prise de conscience et l'affirmation du territoire en tant que partie prenante d'un bassin de vie métropolitain. L'objectif de sobriété foncière souligne la nécessité de concevoir dès à présent de nouveaux modèles d'aménagement (intensification urbaine, renouvellement, compensation, renaturation).

Deuxième principe : la solidarité territoriale. Elle dépasse la seule approche comptable des efforts de réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) et de l'artificialisation des sols. Elle repose sur un partage entre les territoires des responsabilités, des contraintes et des opportunités liées à l'impératif de l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN).

Concrètement, cette solidarité territoriale suppose que :

- La réduction de la consommation d'ENAF et de l'artificialisation des sols est mise en œuvre par l'ensemble des communes et des intercommunalités qui composent le SCoT du Genevois français. Ces efforts sont néanmoins adaptés aux spécificités locales, modulés selon l'armature territoriale (cf. partie 2) et précisés dans le DOO ;
- Les « marges » ainsi dégagées – par la mise en œuvre de la séquence ERC et par la densification des tissus déjà bâties – permettent d'une part de réaliser des projets structurants à l'échelle du SCoT, d'autre part de réallouer au sein de chaque territoire le potentiel foncier dans une logique de rééquilibrage entre les vocations (habitat, économie, équipements et infrastructures) ;
- Sur la base de cette solidarité sera définie une enveloppe foncière « projets structurants » d'échelle SCoT dont le décompte incombe à l'ensemble du territoire et n'est pas répercutée uniquement sur les communes ou les intercommunalités qui accueillent ces projets. Il est entendu que ces projets structurants devront en priorité mobiliser les espaces déjà artificialisés et/ou bâties pour limiter leur impact foncier et mobiliseront cette enveloppe foncière SCoT le cas échéant.
- Ces projets répondent à plusieurs critères (cumulatifs) pour faire l'objet de la solidarité territoriale :
 - Ils sont « structurants » : leurs impacts ont des retombées d'envergure métropolitaine (voire au-delà du seul périmètre du SCoT) ;

- Ils répondent à l'ambition générale du SCoT d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants et le bon fonctionnement du territoire ;
- Ils participent à la transition écologique du territoire et à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone et de décarbonation.

Pour cela, le SCoT se donne les objectifs de :

- **Utiliser en priorité les espaces artificialisés et bâtis existants** pour répondre aux besoins d'accueil de population et d'emplois, de production de logements, de confortement des activités économiques, des équipements, des commerces et des services ;
- **Accompagner la densification des espaces bâtis** tout en ayant une exigence de qualité de vie, urbaine, architecturale, paysagère et environnementale, et en adaptant cette densification selon les territoires (ex : en ville, concilier densification, espaces publics et îlots de fraîcheur ; en milieu rural : concilier densification, patrimoine et paysages ruraux).

Les territoires du Genevois français se sont d'ores et déjà engagés dans une trajectoire de sobriété foncière à travers leurs documents d'urbanisme. Aujourd'hui, les territoires travaillent de concert pour arbitrer, le cas échéant, sur des projets considérés comme des « coups partis », entraînant de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols, et pouvant avoir un impact sur le reste de la trajectoire ZAN. Ils sont intégrés dans cette trajectoire afin d'en déterminer la suite et envisager un rattrapage éventuel sur la période suivante. Par ailleurs, des réflexions sont entamées sur la notion de solidarité territoriale.

À partir de son arrêt et pour les vingt prochaines années, le SCoT du Genevois français met en œuvre une stratégie de diminution progressive du rythme d'artificialisation des sols d'une décennie à l'autre, en tenant compte des grands projets potentiellement consommateurs d'espaces et sources d'artificialisation prévus après 2040.

Inscrire le territoire dans une trajectoire bas carbone

Le SCoT du Genevois français inscrit ses orientations dans une trajectoire de transition sociale, énergétique et territoriale, en affirmant une stratégie globale qui articule réduction des déplacements, sobriété foncière, performance environnementale, nouvelles pratiques de mobilité et transformation des activités économiques, afin de préparer un modèle d'aménagement plus sobre, plus résilient et plus équilibré.

Le SCoT se donne pour objectifs de :

- **Réduire les déplacements** en freinant la croissance démographique, en privilégiant l'emploi local et en organisant un territoire des proximités où lieux de vie, d'emploi, services et équipements du quotidien sont rapprochés et accessibles ;
- **Prioriser les modes de déplacement les plus sobres et décarbonés** (ex : *marche, vélo, transports collectifs, covoiturage, autopartage, énergies alternatives*) en adaptant les solutions aux contextes urbains, périurbains et ruraux, et sans perdre de vue l'accessibilité ;
- **Mettre en œuvre de nouveaux modes de production et d'usage du bâti**, en privilégiant la transformation et la réutilisation du foncier déjà urbanisé, la multifonctionnalité des espaces et du bâti, et la qualité environnementale et paysagère des constructions nouvelles ;
- **Réduire les consommations énergétiques, augmenter la production d'énergies renouvelables et diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES)**, par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le déploiement des énergies renouvelables locales et en la réhabilitation du parc existant ;

- **Accompagner la transition des activités économiques**, via la décarbonation des filières locales (agriculture, artisanat, industrie, logistique), les circuits courts et des synergies plus intenses entre entreprises.

Préserver durablement la capacité d'approvisionnement en eau potable et la pérennité de la ressource pour des écosystèmes préservés

L'objectif est de pérenniser le grand cycle de l'eau, tant pour assurer les bonnes conditions de conservation de la richesse biologique qu'il abrite, que pour affirmer son rôle dans le maintien des équilibres écologiques nécessaires à la biodiversité et au bon fonctionnement des milieux naturels.

Pour cela, le SCOT se donne pour objectifs de :

- **Développer une culture de la sobriété autour de l'usage de la ressource**, tant autour de ses usages directs (ex : optimisation des réseaux existants, sensibilisation des acteurs publics, privés et des particuliers) ou indirects (ex : alimentation, biens de consommation), **et instaurer un dialogue renforcé entre les acteurs de l'eau**, tant localement qu'à l'échelle transfrontalière ;
- **S'assurer en permanence de l'adéquation entre les besoins liés aux activités humaines** (habitat, économie, loisirs) et aux écosystèmes d'une part, et les capacités réelles des ressources et des milieux hydriques du Genevois français d'autre part. Cette adéquation s'apprécie au regard des capacités actuelles et futures (ex : recherche de nouvelles sources d'approvisionnement, extension et amélioration des réseaux, construction de nouveaux équipements de traitement) ;
- **Pour le petit cycle de l'eau, protéger les ressources actuelles et potentielles d'alimentation en eau potable**, notamment les champs captants du Genevois et le Léman, et les masses d'eau souterraines et superficielles, considérés comme ressources d'intérêt stratégique.
- **Pour le grand cycle de l'eau, veiller aux bonnes conditions d'infiltration des eaux pluviales et de réception des milieux** pour accélérer le retour aux nappes.

Petit cycle de l'eau : circuit de l'eau géré par l'homme, depuis le captage, le traitement, la distribution, jusqu'à l'assainissement et le retour à la nature.

Grand cycle de l'eau : cycle naturel de l'eau sur Terre, avec l'évaporation, la condensation, les précipitations et l'écoulement vers les mers et océans.

1.2. ADAPTER LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le SCOT du Genevois français poursuit les démarches déjà à l'œuvre et s'engage dans une trajectoire d'autonomie, de résilience et de qualité de vie, en interrogeant en profondeur ses dépendances, ses vulnérabilités et la manière dont il organise ses espaces habités. L'objectif est d'adopter une approche intégrée combinant sobriété des ressources, qualité des milieux de vie et adaptation des formes urbaines. Enfin, le Genevois français affirme un modèle territorial capable de réduire les risques, de restaurer les fonctions naturelles et d'offrir un cadre de vie plus sain et plus robuste face aux changements globaux.

1.2.1. Réduire les dépendances pour accroître l'autonomie du territoire

Face à l'intensification des aléas, à la raréfaction des ressources et à un fonctionnement en partie tourné vers la réponse aux besoins frontaliers, le Genevois français souhaite réduire les dépendances à des marchés d'approvisionnement extérieurs quelle que soit leur nature.

Le SCoT du Genevois français se donne pour objectifs de :

- **Réduire ses consommations énergétiques et poursuivre le développement des énergies renouvelables locales dans son mix énergétique ;**
- **Assurer une production locale de ressources minérales et de matières premières** : face à l'intensité des besoins de construction et de rénovation liés aux dynamiques locales, le Genevois français préserve ses ressources minérales et ses matières premières. Au regard de ses besoins de construction, le SCoT identifie et sécurise les gisements d'une part, et fait preuve d'une gestion sobre et raisonnée de ses ressources d'autre part (ex : *économie circulaire, filières de récupération, de réemploi et de recyclage*). Le SCoT raisonne à son échelle mais également à l'échelle transfrontalière dans le cadre d'une coopération renforcée, plus équilibrée et plus juste avec le Canton de Genève et la Suisse ;
- **Conforter les productions alimentaires et l'approvisionnement locaux des marchés de consommation**, par des espaces agricoles ouverts, diversifiés et fonctionnels préservés de l'urbanisation (trajectoire ZAN, poursuite des démarches telles que les ZAP ou les PAEN, pérennité des parcellaires, lutte contre leur morcellement et la fragilisation des exploitations), des alpages pérennisés et l'accroissement des débouchés locaux (consommation collective).

1.2.2. Préserver les espaces habités des aléas et organiser leur résilience

L'adaptation au changement climatique implique d'anticiper et de limiter les effets des risques naturels et technologiques, tout en renforçant la résilience écologique des espaces occupés (résidentiel, activités économiques). Cette stratégie repose sur une approche intégrée combinant prévention des risques, restauration des fonctions naturelles et renforcement des capacités de régénération du vivant et des milieux physiques intégrés aux espaces urbains.

Le SCoT du Genevois français se donne pour objectif de :

- **Prendre en compte les risques actuels, anticiper les risques à venir, et protéger les populations :** les notions d'aléas, de vulnérabilité, de risques et de nuisances sont intégrées dès les premiers choix d'aménagement ;
- **Préserver, le cas échéant restaurer, les fonctions naturelles et écologiques des milieux naturels, de l'eau et des sols** (ex : *régulation du climat, dépollution, prévention des risques*). La restauration et la préservation de la fonctionnalité des milieux naturels (renaturation) et la reconquête des trames vertes et bleus à toutes les échelles (régionale à locale) contribuent à la continuité du grand et du petit cycle de l'eau, tout en soutenant la biodiversité et la qualité paysagère urbaine.

1.2.3. Adapter les espaces de vie pour des conditions de vie saines et agréables

L'adaptation au changement climatique suppose d'accompagner les formes bâties, tant urbaines que rurales, pour offrir un cadre de vie plus sobre, plus sain et plus agréable au quotidien. Pour cela, le Genevois français mobilise un modèle d'aménagement articulant densités maîtrisées, présence du végétal et qualité environnementale.

Le SCoT du Genevois français se donne pour objectifs de :

- **Mobiliser des formes bâties denses et des compositions urbaines favorisant l'absorption des effets du changement climatique** : application d'un urbanisme bioclimatique, végétalisation des tissus bâties (parcs urbains, espaces plantés) et des bâtiments, présence de l'eau, désimperméabilisation et procédés de construction favorisant la création d'îlots de fraîcheur et la régulation thermique des espaces publics. En outre, les espaces déjà bâties non soumis à des aléas physiques (RGA, mouvement de terrain, inondations) constitueront les secteurs de densification plus intense.

- **Densifier la présence du végétal dans les espaces urbanisés** comme levier de santé publique et de qualité du cadre de vie. Il se déploie dans l'ensemble des espaces urbains, offrant espaces de respiration, de sociabilité et de convivialité dans un environnement urbain potentiellement de plus en plus dense. Sa présence s'accompagne d'espaces de pleine terre, nécessaires à la gestion des sols, et le rafraîchissement de ces espaces (régulation thermique, réduction des îlots de chaleur urbains). Les espaces ainsi végétalisés, en privilégiant des espèces locales et adaptées aux futurs climats, assurent les cycles naturels, améliorent la qualité de l'air et participent à la régulation hydrologique.

1.3. RENFORCER LES GRANDES TRAMES ÉCOLOGIQUES ET NATURELLES DU GENEVOIS FRANÇAIS

L'objectif est de préserver les grands motifs paysagers et milieux naturels qui participent autant aux équilibres écosystémiques qu'à l'identité et au patrimoine du Genevois français. Pour cela, il consolide la trame écologique, soutient la richesse biologique et accroît la résilience de ses espaces naturels face aux pressions climatiques et urbaines.

1.3.1. Préserver les grands motifs paysagers du Genevois français

Dans les éléments constitutifs de la richesse naturelle et paysagère résident les véritables atouts dans la transition des modèles d'aménagement du Genevois français. L'objectif est de préserver, restaurer et reconnecter les milieux naturels et agricoles qui forment sa trame écologique du territoire, pour consolider la qualité paysagère, la fonctionnalité écologique et la résilience du Genevois français face au changement climatique.

Ses paysages forment un patrimoine vivant porteur d'identité, d'attractivité et de la cohérence du bassin de vie transfrontalier qu'il s'agit de pérenniser et de préserver.

Le SCoT du Genevois français se donne pour objectifs de :

- **Préserver les grands motifs paysagers** (massifs du Jura, du Salève, du Vuache et des Voirons, vallées de l'Arve et du Rhône, plaines agricoles) pour maintenir la lisibilité du territoire, son équilibre entre urbanité et nature, et la qualité de vie qu'ils procurent.
- **Protéger les structures paysagères** contre le mitage, les conurbations linéaires et la banalisation des franges. L'évolution des formes urbaines et villageoises s'inscrivent dans les continuités visuelles et écologiques du territoire. Aussi, la préservation des coupures d'urbanisation contribue en outre à la lisibilité des paysages du quotidien.
- **Assurer un équilibre entre nature et culture** de ces paysages. Ils participent à la culture du lieu et à la construction d'une identité collective partagée à l'échelle du Genevois français, et constituent des espaces de ressourcement accessibles, contributifs aux conditions de vie saines qu'il s'agit de transmettre et de réinventer dans une logique de nature habitée.
- **Concilier renforcement de la proximité à la nature avec les enjeux de préservation**, de régénération et de résilience des espaces naturels, ceux-ci devant être préservés des pressions que connaissent leurs milieux et préserver les espèces qui y vivent de la fréquentation et de pratiques de loisirs de plein air.
- **Renforcer les transitions entre les espaces ouverts et les espaces urbanisés** en :
 - Ménageant des espaces de transition entre espaces naturels, agricoles et les espaces urbanisés par le traitement des lisières urbaines ;
 - Améliorant la qualité des entrées de ville et de village, au travers d'une meilleure gestion des formes bâties, des grandes zones d'aménagements monofonctionnelles de flux et de l'affichage publicitaire.

1.3.2. Restaurer, préserver et pérenniser le fonctionnement écologique

Le Genevois français, maillon dans le réseau écologique régional, entre Plaine du Léman, massifs montagneux des Alpes et Vallée du Rhône, entend préserver ses milieux naturels pour assurer le bon fonctionnement écologique, la qualité des milieux constitutifs des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques et la préservation de la biodiversité à toutes les échelles et en cohérence avec les territoires voisins.

Le territoire porte une responsabilité dans la préservation des milieux naturels et forestiers, des sols vivants et des espèces, qui assurent la qualité de l'air, de l'eau et des paysages. Le SCoT du Genevois français poursuit et s'engage dans une trajectoire de régénération écologique, de protection et de restauration des milieux.

Pour conforter et accroître les interconnexions des milieux, supports des déplacements des espèces, il s'agit d'assurer les bonnes conditions de conservation du cycle de vie de la faune et de la flore (alimentation, refuge, reproduction, etc.) et de leurs déplacements via les corridors écologiques, en développant et en renforçant la trame verte et bleue, en protégeant, le cas échéant, en restaurant les milieux et les espaces assurant la perméabilité écologique entre les réservoirs.

Pour cela, le SCoT se donne pour objectif de :

- **Préserver et valoriser les forêts et les boisements** : espace de biodiversité, puits de carbone, ressource économique locale, outil de gestion des aléas naturels (ruissellement, mouvement de terrain) et support de filières (notamment via l'IGP Bois du Jura, IGP Bois des Alpes), ils doivent faire l'objet d'une gestion multifonctionnelle visant sa diversification, son renouvellement et sa résilience face aux aléas et aux conditions climatiques.
- **Adopter une gestion durable des milieux humides, agricoles et bocagers**, en faveur d'une meilleure fonctionnalité écologique. Leur préservation et restauration contribuent à la régulation hydrologique, la reconnexion des fonctions écologiques, hydrologiques et climatiques.
- **Assurer la perméabilité écologique entre ces réservoirs de biodiversité par le maintien de grandes continuités naturelles, forestières, aquatiques et agricoles** entre autres dans les secteurs du Piémont du Jura, la plaine agricole de Viry - Valleiry -Vulbens, des balcons bellegardiens. Il s'agit d'assurer les transversalités de part et d'autre de l'urbanisation et du couloir d'infrastructures (préservation de coupures d'urbanisation, nature en ville renforcée, trame verte et bleue urbaine).

1.3.3. Reconnecter les espaces fragmentés

Le Genevois français occupe une position stratégique de charnière entre le bassin lémanique et les grands massifs montagneux environnants. Il lui revient d'assurer les continuités écologiques entre le Salève, le Vuache, les Voirons et le Jura, tout en renforçant les corridors des vallées du Rhône, de la Valserine et de l'Arve, à l'échelle locale et transfrontalière.

Pour cela, le SCoT se donne pour objectif de :

- **Tisser un maillage écologique continu à l'échelle du SCoT du Genevois français**, non seulement dans les espaces à forte dominante naturelle et forestière mais également dans les espaces davantage anthropisés et urbanisés (ex : dans les espaces agricoles cultivés, de part et d'autre des infrastructures de mobilité, au cœur même des tissus bâties des villages et des villes) ;
- **Intégrer d'autres trames écologiques comme pouvant participer à ce maillage** au-delà de la seule « trame verte et bleue » (ex : la trame noire permet d'intégrer les enjeux de pollution lumineuse, la trame blanche traite du bruit et de ses impacts sur la santé humaine, etc.) ;
- **Considérer ce maillage écologique non pas seulement comme un outil de préservation de la biodiversité et des écosystèmes mais également comme une composante du bien-être, de la qualité de vie et de la santé des populations.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 074-200075372-20251219-CS2025_SCOT_07-DE

PARTIE 2 | FAIRE TERRITOIRE

2.1. CONFORTER L'ARMATURE TERRITORIALE POUR UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET DES BASSINS DE VIE LOCAUX ANIMÉS

L'armature territoriale décline les objectifs de répartition des efforts d'accueil (de population, d'équipements, d'emplois) et spatialise la vision de l'organisation du territoire à horizon 2050. **L'identification des polarités suppose des « devoirs » mais aussi des « droits », orientant les choix d'investissements futurs, pour garantir un niveau d'équipements / services adapté à l'effort d'accueil.**

Elle constitue une vision prospective de l'organisation territoriale à l'appui de son état actuel, des grands projets connus pouvant avoir un impact sur le fonctionnement et les besoins du Genevois français (infrastructures de mobilité, projets du CERN) et des capacités ou injonctions à faire pour offrir un niveau d'équipements suffisant à la population actuelle et future. Le rôle de cet outil d'organisation de l'aménagement du territoire du Genevois français est de flécher l'effort d'accueil dans les espaces les plus adaptés, de structurer la complémentarité entre les communes composant chaque pôle et de sécuriser les ressources et les capacités d'accueil.

L'armature territoriale spatialise les objectifs du PAS et les décline selon les territoires. Elle propose un classement des communes en plusieurs « rangs » (déclinés ci-après). À chaque rang sont associés des objectifs en termes d'accueil de population et de fonctions (emploi, équipement, service, commerce).

2.1.1. Définir l'armature territoriale pour renforcer les équilibres territoriaux

L'armature territoriale organise l'équilibre entre pôles structurants, pôles relais, pôles de proximité, bourgs et villages. La pluralité des modes de vie appelle en outre l'identification d'espaces de vie de proximité à l'échelle desquels se renforce l'ensemble des fonctions territoriales et urbaines ainsi qu'une plus grande mixité sociale et générationnelle. L'objectif est de rendre complémentaires les pôles d'un même secteur géographique (à l'échelle d'une intercommunalité et/ou d'un espace de proximité), de renforcer les centralités et d'orienter l'effort de développement vers les secteurs les plus appropriés.

C'est à cette échelle que le SCoT souhaite organiser l'équilibre entre les fonctions essentielles aux habitants et aux activités. Pour cela, il s'agit de renforcer le lien social entre les habitants, de soutenir l'animation de chaque partie du territoire, de diminuer les besoins de déplacements, notamment ceux contraints, d'alléger la pression sur les équipements et d'améliorer l'offre de proximité, sur les milieux et sur les services écosystémiques (eau, matériaux, déchets, etc.).

Les enjeux spécifiques de chaque espace sont traités à leur échelle. Ils organisent les réseaux de mobilité décarbonés et collectifs, le maillage en équipements et plus généralement la réponse aux besoins des habitants par l'accomplissement de parcours résidentiels complets et l'atteinte d'une plus forte mixité sociale.

Le SCoT du Genevois français se donne pour objectifs de :

- **Renforcer les centralités** et orienter l'accueil de population, d'emplois et des activités économiques, d'équipements et de services vers les secteurs les plus adaptés ;
- **Définir des « espaces de vie de proximité »** au sein desquels les habitants sauront pourvoir à leurs besoins quotidiens et qui sont propices aux coopérations entre territoires.
- **Créer des complémentarités fonctionnelles fortes en identifiant des bipôles.** Ils regroupent des communes dont la proximité spatiale et fonctionnelle contribue, à leur échelle, à une réponse complète aux besoins de la population. Les liens entre les communes sont renforcés : partage d'équipements publics, développement de solutions de mobilité efficaces, L'atteinte des objectifs (accueil de population, création de logements et d'équipements publics, confortement des services et du commerce) peut ainsi être envisagée en commun et partagée en fonction des caractéristiques et des besoins de chaque commune faisant partie d'un même bipôle.

2.1.2. Organiser les complémentarités entre les pôles de l'armature

Objectifs généraux des polarités du SCoT

Le SCoT du Genevois français se donne pour objectifs de :

- **Renforcer la mixité des fonctions** : emplois, équipements et services, diversité et parcours résidentiels, offres commerciales de centralité, mobilités, loisirs et culture, dans un principe de proximité et d'accessibilité.
- **Regrouper les générateurs de flux** (équipements, services, commerces, offre culturelle et de loisirs) au sein de leurs centralités pour générer du lien social et de la convivialité, vecteur de sentiment d'appartenance et d'ancre territorial. En outre, les pôles peuvent comprendre plusieurs centralités.
- **Identifier les centralités de chaque commune** pour y flécher l'accueil de la population, des emplois, des activités économiques des équipements et des services.
- En appui des gares, **intensifier les espaces les mieux desservis** (emplois, équipements/services et logements) **et constituer des nœuds de rabattement et de diffusion** des mobilités de proximité (montée en charge au sein des chaînes de mobilité).
- **Rayonner sur des bassins de vie de proximité et réduire les distances entre les fonctions** – prévoir un rabattement adapté, si possible décarboné, depuis les communes de l'espace de vie sur le pôle.
- **Constituer les principaux secteurs assurant les efforts en matière de diversification du parc de logements** (taille, typologie, statut d'occupation) ;

Objectifs spécifiques par niveau de polarité

Les pôles structurants

Espaces urbains d'accueil historique du Genevois français, leurs évolutions récentes sont notamment liées au fait frontalier. Dans 20 ans, et à l'exception de Valserhône, leur capacité d'accueil est modérée et régulée (par rapport à la décennie précédente) pour mieux intégrer les ménages et maintenir une qualité de vie apaisée. Ces pôles poursuivent la diversification de leur parc de logements, notamment pour accueillir plus facilement les salariés payés en euros.

Ces pôles sont les lieux de concentration des principaux équipements structurants et d'envergure métropolitaine du Genevois français. Ce sont ainsi autant des espaces de vie pour eux-mêmes que des centres structurant leurs espaces de vie de proximité. Enfin, en appui des infrastructures majeures de déplacements (Léman Express, TER, TGV, points d'entrée de ces réseaux, gares, diffuseurs), ils polarisent les mobilités et les flux sur le territoire. En tant que portes d'entrée du Genevois français, ils assurent la mise en relation du SCoT avec les échelles régionale et nationale.

Les pôles relais

Il s'agit des secteurs urbains qui s'inscrivent en complémentarité des pôles structurants du Genevois français. À horizon 2050, leurs capacités d'accueil se renforcent relativement davantage que dans les autres niveaux de polarités, ceci afin d'assurer l'accueil des nouveaux ménages tout en offrant un niveau d'équipements et de services cohérents. Ils ont ainsi vocation à assurer la qualité de vie d'un espace de proximité sur les besoins du quotidien.

Ils s'inscrivent d'ailleurs en complémentarité avec les pôles structurants en termes d'équipements, et assurent le rôle de pôles de rabattement depuis les pôles de proximité et les bourgs et villages (solutions en modes doux ou collectives décarbonées) en appui de chaînes de mobilité structurées à l'échelle des espaces de vie.

Les pôles de proximité

Il s'agit des espaces de transition entre les milieux ruraux, montagnards et urbains. À l'horizon 2050, ce sont des lieux d'un accueil régulé et conditionné de population, dans des espaces où la préservation du cadre de vie et des ressources est le mot d'ordre. Les équipements et services existants se maintiennent et offrent une réponse de proximité aux besoins quotidiens des habitants actuels et futurs, limitant ainsi les déplacements contraints.

Surtout, leur affirmation dans l'armature du SCoT du Genevois français réside dans la perspective du renforcement du maillage du territoire par des infrastructures de transports collectifs décarbonés et cadencés. Ils bénéficient d'une desserte collective efficace, sont desservis par des nouveaux arrêts et s'inscrivent ainsi dans l'objectif de rationalisation et de structuration des déplacements vers les pôles relais et les pôles structurants. En cela, ils jouent un rôle de rabattement depuis les communes à proximité.

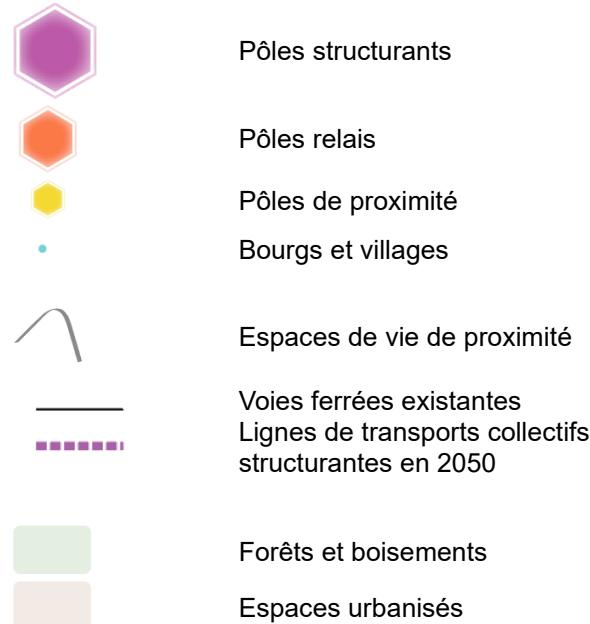
Bourgs et villages

Il s'agit de l'ensemble des communes qui ne sont pas identifiées en tant que pôle sur le territoire. Le projet d'aménagement cherche à les préserver tant pour leur qualité patrimoniale que paysagère. L'offre de commerces et équipements de proximité existants est pérennisée pour répondre aux besoins des habitants, le cas échéant elle se renforce en lien avec la dynamique résidentielle.

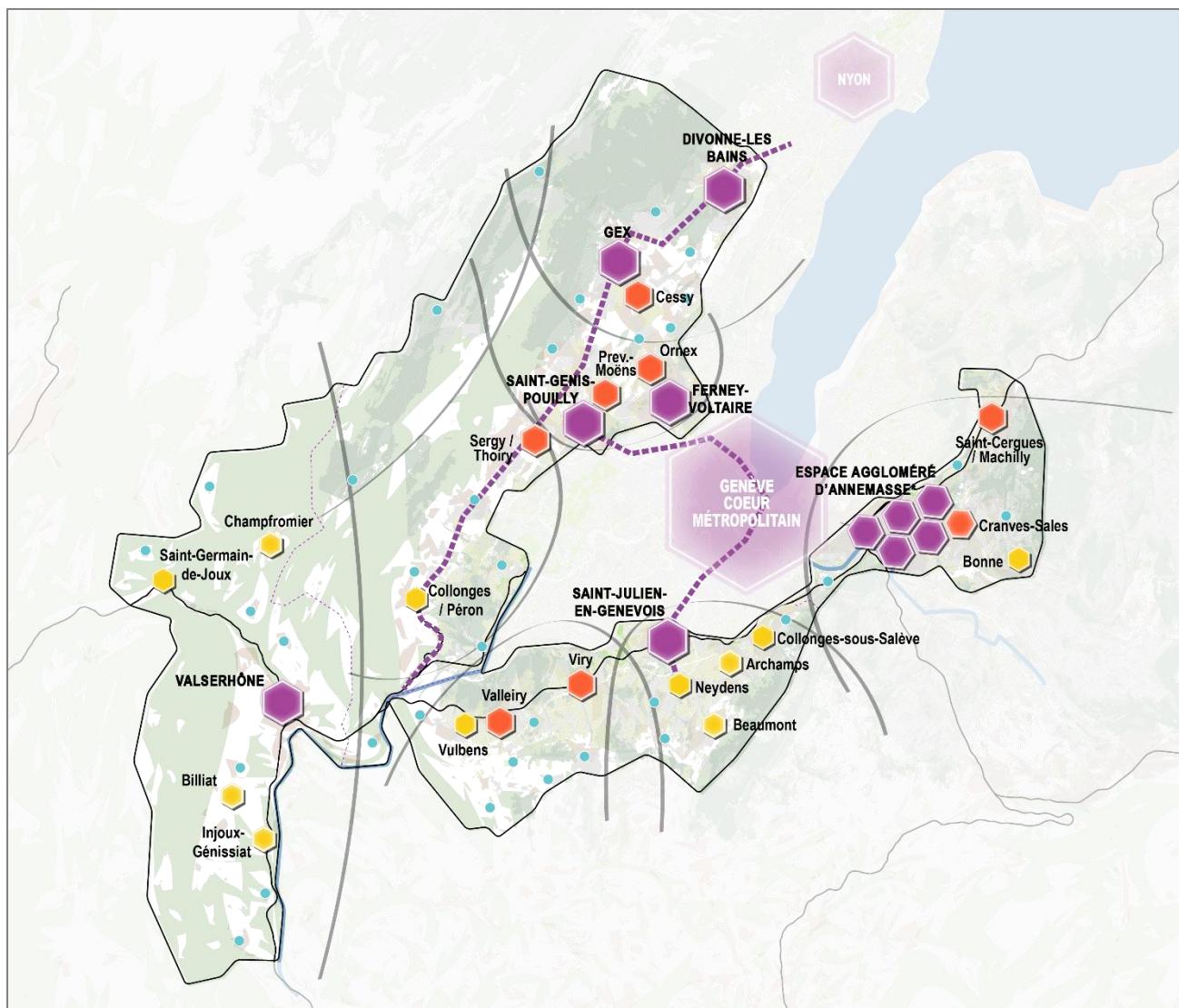
En dehors des polarités des bourgs et des villages identifiés dans l'armature territoriale, l'objectif est de limiter le mitage des espaces agricoles, naturels et forestiers et d'encadrer la densification des secteurs de hameaux.

Espaces de vie de proximité

Comme évoqué plus haut, il s'agit à leur échelle, de renforcer la mixité fonctionnelle, l'objectif étant de permettre un parcours résidentiel complet et de renforcer la mixité sociale.



Armature territoriale du SCoT du Genevois français



*Espace aggloméré d'Annemasse : composé des communes d'Annemasse, de Ville-la-Grand, de Vétraz-Monthoux, de Gaillard et d'Ambilly.

2.2. AFFIRMER UNE ACTION PUBLIQUE FORTE ET COMMUNE, GARANTE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Par son positionnement au cœur d'un bassin de vie transfrontalier, le SCoT du Genevois français ne peut relever les défis de la sobriété, de l'accueil, de la mobilité et de la résilience qu'en consolidant une gouvernance collective, puissante et agile. Il s'agit d'engager les acteurs publics dans une montée en compétence partagée, une maîtrise renforcée des projets et une capacité assumée à faire évoluer ou renoncer aux opérations contraires à l'intérêt général.

Il s'agit également de structurer un cadre d'action multiscalaire cohérent, articulant communes, intercommunalités, Pôle métropolitain du Genevois français, Grand Genève au moyen de coopérations organisées à différentes échelles et avec les territoires voisins, pour porter un projet territorial fondé sur la sobriété foncière, la cohésion sociale, la qualité des milieux et la résilience climatique.

2.2.1. Renforcer les capacités de maîtrise publique des projets

Le SCoT du Genevois français doit se doter d'une ingénierie publique capable d'accompagner une gestion frugale et stratégique du foncier, considéré comme une ressource commune et limitée. Les acteurs locaux engagent une démarche coordonnée entre communes, intercommunalités, opérateurs fonciers, Région, Pôle métropolitain et partenaires transfrontaliers pour articuler les outils de maîtrise foncière, les documents de planification et les programmations opérationnelles.

Cette montée en puissance sécurise les trajectoires de sobriété foncière, vise à maîtriser la qualité des projets et à garantir la cohérence du développement avec les ambitions du SCoT.

Déployer une gestion stratégique et partagée du foncier

La définition de secteurs prioritaires pour la production de logements accessibles aux ménages rémunérés en euros constitue un premier levier pour structurer une action publique cohérente.

Cette priorisation s'appuie sur des stratégies foncières construites collectivement, capables d'orienter le renouvellement, la requalification ou la densification des tissus existants. L'ensemble s'inscrit dans une mobilisation coordonnée des outils de maîtrise foncière, qu'il s'agisse de préemption, de portage, de baux ou de conventions, afin de sécuriser durablement les opérations et de les inscrire dans la trajectoire de sobriété portée par le SCoT.

Outiller techniquement les collectivités pour maîtriser les projets

L'harmonisation progressive des référentiels techniques, environnementaux et programmatiques entre les intercommunalités joue un rôle déterminant pour garantir la qualité des opérations. Cette harmonisation se prolonge par l'élaboration de cahiers des charges communs, qui renforcent la lisibilité des attentes publiques en matière d'urbanisme, de paysage ou d'environnement.

Dans ce cadre, un appui spécifique aux communes les moins dotées en ingénierie soutient l'ensemble du territoire, grâce à des dispositifs mutualisés d'expertise foncière, de conseil opérationnel ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mutualiser les moyens à l'échelle du périmètre du SCoT

La structuration d'une ingénierie commune dédiée à la production de logements et à la requalification des zones d'activités économiques constitue un vecteur essentiel de cohérence territoriale. Cette dynamique s'appuie sur des plateformes partagées de données foncières, économiques, environnementales et agricoles, qui facilitent l'observation, la décision et la planification opérationnelle. Elle s'enrichit également de coopérations renforcées avec les CAUE, les opérateurs fonciers et autres partenaires français, genevois et vaudois, afin de mobiliser un socle élargi de compétences et d'expertises.

Articuler les politiques de gestion du sol avec les politiques agricoles, environnementales et hydrauliques

La prise en compte des fonctions écosystémiques des sols dans les projets d'aménagement s'impose comme un principe structurant pour des politiques foncières responsables. Cette prise en compte garantit une meilleure cohérence entre gestion de l'eau, continuités écologiques, trame agricole et dynamiques urbaines, rendant possible une vision intégrée des différents usages du sol.

Elle conduit enfin à intégrer les enjeux liés à la ressource en eau au cœur des programmations foncières et immobilières, assurant une adéquation durable entre besoins du territoire et capacités des milieux.

2.2.2. Considérer le SCoT du Genevois français comme le lieu de débat et d'arbitrages sur les futurs grands projets structurants

Projeté à horizon 2050, le SCoT ne peut dès aujourd'hui anticiper l'ensemble des grands projets structurants qui seront portés d'ici là. Ses instances de dialogue et de délibération seront les lieux d'arbitrage et de dialogue sur les orientations et les projets d'aménagement d'envergure (commerce, développement économique, zones de développement résidentiel d'ampleur) afin qu'ils soient cohérents avec la vision du territoire à 2050 et le projet d'aménagement du SCoT.

2.3. IMPLIQUER TOUTES LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

La mise en œuvre du projet territorial s'appuie sur un renforcement continu des coopérations, à toutes les échelles, afin d'articuler les stratégies communales, intercommunales et supra-territoriales dans une culture de projet partagé. Cette dynamique collective dépasse les limites administratives et inscrit l'action publique dans un périmètre fonctionnel plus vaste, cohérent avec les pratiques de vie, les mobilités, les flux économiques et les enjeux environnementaux du Genevois français et du Grand Genève.

La stratégie de résilience portée par le projet d'aménagement du SCoT du Genevois français s'ancre en effet dans un cadre transfrontalier et interterritorial, où la coopération devient un outil incontournable pour répondre aux défis climatiques, fonciers, énergétiques, économiques et sociaux. Les coopérations portent des objectifs multiples. Elles créent des espaces de partage d'expériences, de problématiques et de solutions, elles alimentent l'innovation grâce aux apports scientifiques et techniques du territoire, et elles produisent des réponses concrètes par l'intermédiaire des dispositifs bilatéraux et de la gouvernance du Grand Genève.

Qu'il s'agisse de développer les approvisionnements locaux, de réduire la dépendance automobile, d'accompagner la transition énergétique des ménages ou de structurer un développement économique plus soutenable, l'ensemble de ces enjeux souligne l'importance pour le Genevois français de s'inscrire dans des partenariats réciproques et durables avec les territoires voisins, dont la Suisse mais pas seulement (Haute-Savoie, Ain). Le SCoT réaffirme ainsi son engagement dans les instances de coopération interterritoriale et transfrontalière, considérées comme des leviers déterminants pour accélérer la transition sociale et écologique du territoire.

Quatre grandes échelles de coopération structurent cette ambition : les communes du SCoT, notamment celles de son armature urbaine, les intercommunalités membres, le Pôle métropolitain du Genevois français et le Grand Genève.

2.3.1. Entre les communes de l'armature urbaine du Genevois français

À l'échelle des pôles et des espaces de proximité, la recherche d'une complémentarité d'équipements et d'aménagements contribue à organiser des usages mieux répartis entre les communes qui composent l'armature urbaine, notamment à l'échelle des bipôles. Cette complémentarité favorise une meilleure répartition des efforts, qu'il s'agisse de centralités, de services, d'espaces publics ou de lieux de sociabilité, tout en renforçant la cohérence fonctionnelle de l'armature. Elle permet également de mutualiser, lorsque cela est pertinent, les équipements et projets de développement qui structurent les bassins de vie.

Les réflexions communes à l'échelle des pôles proches spatialement offrent par ailleurs l'occasion de s'affranchir des limites administratives pour construire des dynamiques d'aménagement alignées sur les pratiques quotidiennes des habitants et sur les continuités territoriales existantes.

2.3.2. Entre les intercommunalités du Genevois français

Les franges interterritoriales deviennent des espaces de dialogue et de continuité lorsque les intercommunalités partagent une vision commune des transitions à engager. Cette vision constitue un socle pour consolider les mobilités du quotidien entre bassins résidentiels et pôles d'emploi, quels que soient les modes.

Une réflexion partagée sur les parcours résidentiels contribue également à répondre aux besoins des habitants, notamment ceux des salariés rémunérés en euros, par une distribution plus équilibrée des logements et une meilleure articulation entre attractivité, accessibilité et sobriété foncière. L'ensemble se complète par une coopération économique renforcée, dans laquelle les atouts territoriaux et les compétences intercommunales se conjuguent pour créer des synergies favorables au développement d'activités durables et innovantes.

2.3.3. Entre le Pôle métropolitain du Genevois français, le Grand Genève et les territoires voisins

L'affirmation du Pôle métropolitain dans les réseaux régionaux et transfrontaliers renforce la position du Genevois français dans les coopérations interterritoriales et étend sa capacité à agir collectivement à l'échelle du bassin de vie franco-suisse. Cette affirmation s'appuie sur des coopérations étroites avec Genève, la Région de Nyon et les partenaires du Grand Genève en structurant des stratégies conjointes en matière d'emploi, de formation, de logement et de mobilités.

Les liens entretenus avec les territoires limitrophes tels que le Chablais, la Vallée de l'Arve, le Bassin annécien, les Usses, le Haut-Bugey ou le Haut-Jura permettent de construire des continuités fonctionnelles élargies. Ces coopérations soutiennent la mise en cohérence des projets, l'anticipation partagée des transitions et l'exploration d'actions communes sur les mobilités, les ressources naturelles, l'attractivité et la résilience environnementale.

PARTIE 3 | PRÉPARER LE TERRITOIRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT



À l'horizon 2050, le SCOT du Genevois français met en œuvre **une stratégie résidentielle maîtrisée, équitable et solidaire**, fondée sur un accueil démographique choisi, et sur la satisfaction des besoins de sa population actuelle et future. Au-delà de la seule production de logements, le Genevois français se donne pour objectif **d'accompagner le parcours résidentiel de tous les ménages, tout au long de leur vie et quels que soient leurs revenus**. Il s'agit également d'améliorer la qualité bâtie et environnementale du parc existant et futur dans un souci d'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Le Genevois français favorise **l'émergence d'un territoire économique innovant, attractif et compétitif** aux échelles transfrontalières, régionale et locale. Il garantit dans le même temps **un développement économique local et équilibré** entre emplois résidentiels et productifs d'une part, et entre secteurs d'activités d'autre part notamment par le maintien et le développement des secteurs primaires, de l'artisanat et de l'industrie. Il accompagne ses filières économiques dans la transition écologique et la décarbonation en mettant en œuvre une politique d'aménagement économique qui promeut la sobriété foncière, l'économie circulaire ou encore l'économie sociale et solidaire. Enfin, il accompagne **le développement d'une offre de formation** dans une logique de complémentarité avec les grandes filières du territoire et en partenariat avec les acteurs de l'économie locale.

Le SCOT du Genevois français **pérennise et développe les équipements et les services** qui répondent à l'ensemble des besoins et des aspirations de la population actuelle et future. Il anticipe les évolutions sociétales et environnementales pour définir les commerces, services et équipements nécessaires. Il maille le territoire dans une logique de revitalisation des centralités, de proximité et d'accessibilité. Une attention particulière est portée sur les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation.

Le SCOT du Genevois français s'engage dans **la décarbonation des mobilités** via un aménagement du territoire qui favorise la proximité et limite les déplacements et les distances parcourues. L'armature polycentrique rapproche lieux de vie, de travail, de loisirs et de services. La priorité est donc donnée au développement des mobilités dites « décarbonées » (transports en commun, modes doux), **aux connexions internes** (au sein d'une même commune, d'une même intercommunalité) et **aux connexions entre les territoires** qui composent le SCOT et le Pôle métropolitain. Enfin, il soutient par ailleurs le déploiement et l'amélioration d'une offre de transports en commun à haut niveau de services en transfrontalier.

3.1. GARANTIR UN HABITAT ACCESSIBLE À TOUS ET EXEMPLAIRE DANS SES FORMES ET SES USAGES

Le logement constitue l'un des fondements de la cohésion territoriale du SCOT du Genevois français. Sa production, sa qualité et son accessibilité conditionnent la capacité du territoire à répondre aux aspirations de ses habitants, à limiter les pressions transfrontalières, à préserver la diversité sociale et à organiser une croissance maîtrisée. La stratégie résidentielle s'inscrit donc dans un modèle exigeant de sobriété foncière, de qualité d'usage et de justice territoriale, afin d'offrir à chacun un cadre de vie durable, fonctionnel et équilibré.

3.1.1. Garantir l'accès au logement pour toutes les catégories de population et répartir équitablement l'effort résidentiel

Le SCOT du Genevois français porte une stratégie résidentielle maîtrisée, équitable et solidaire, fondée sur un accueil démographique choisi et sur la satisfaction des besoins de toutes les catégories de sa population actuelle et future. L'enjeu résidentiel du SCOT du Genevois français ne se résume pas à produire davantage de logements, mais à organiser cette production dans un cadre équitable, solidaire et compatible avec les capacités d'accueil des territoires. Le défi consiste à répartir l'effort de manière cohérente au sein de l'armature urbaine, tout en soutenant un parcours résidentiel fluide pour les ménages, notamment ceux rémunérés en euros, particulièrement exposés aux déséquilibres du marché. L'accès au logement devient ainsi un facteur clé de stabilité sociale, de vitalité économique et de maîtrise foncière.

Pour cela, le SCoT se donne pour objectifs de :

- **Assurer une production de logements adaptée à la trajectoire démographique choisie et répartie entre les rangs de l'armature territoriale (cf. Partie II).**
- **Garantir la mixité sociale et territoriale de l'habitat** dans un contexte transfrontalier qui accentue les inégalités socioéconomiques, pour répondre aux besoins des ménages aux revenus intermédiaires et faibles, notamment dits « payés en euros ». L'objectif est de développer une offre de logement social adaptée, diversifiée (en taille et en statut) et équilibrée à l'échelle du territoire ;
- **Favoriser l'émergence d'une gamme de logements dite « abordable » pour répondre aux besoins des classes moyennes ;**
- **Développer une offre réellement abordable et pérenne** en s'appuyant sur des outils de maîtrise foncière et de régulation des prix du foncier et de l'immobilier, et en encadrant les pratiques spéculatives et les usages extrêmes des marchés immobiliers tendus.

3.1.2. Améliorer la qualité, la diversité et la durabilité du parc de logements

Au-delà du volume de production, l'objectif est d'améliorer la qualité et la diversité du parc pour répondre aux besoins différenciés des ménages et améliorer la qualité de vie. L'amélioration du parc résidentiel constitue un levier majeur pour éléver la qualité de vie, répondre à la diversité des besoins et réduire l'empreinte environnementale du territoire. La question ne porte plus uniquement sur le volume de logements, mais sur leur adéquation aux usages, leur performance énergétique, leur exemplarité architecturale et paysagère, ainsi que leur capacité à favoriser le lien social. La requalification du bâti existant, la diversification des formes et l'innovation résidentielle deviennent des piliers d'un habitat plus durable et plus inclusif.

Le SCoT se donne pour objectifs de :

- **Diversifier les typologies de logements**, pour accompagner toutes les étapes du parcours résidentiel (jeunes actifs, familles, personnes âgées, personnes isolées) ; mobiliser des formes d'habitat innovantes (habitat participatif, intergénérationnel, inclusif) et permettre le maintien à domicile par l'adaptation du parc aux besoins à venir (vieillissement de la population, cohabitation) ;
- **Rechercher une qualité architecturale, paysagère et environnementale dans les opérations**, en veillant à la cohérence d'ensemble entre formes bâties, espaces publics et trames végétales (formes urbaines compactes, durables et agréables à vivre, conciliant intensité d'usage et qualité du cadre résidentiel) et produire des projets sobres en énergie et en ressources ;
- **Poursuivre et accélérer la rénovation du parc existant**, en appui de programmes massifs d'amélioration énergétique, de résorption de la vacance et du mal-logement, en ciblant prioritairement les secteurs les plus vulnérables et les logements les plus énergivores (copropriétés fragiles, centres anciens) ainsi que les ménages en situation de précarité énergétique ;
- **Garantissant la mixité sociale à l'échelle des quartiers comme des communes**, en intégrant les principes d'accessibilité universelle, de qualité d'usage et de partage des espaces communs.

3.2. ENGAGER LA DIVERSIFICATION DU SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS VERS UNE ÉCONOMIE PRODUCTIVE, LOCALE ET DURABLE

La recomposition économique du Genevois français s'inscrit dans une ambition de souveraineté locale, d'innovation et de transition écologique. Les activités productives (agricoles, forestières, artisanales, industrielles ou technologiques) constituent les fondements d'un modèle économique ancré dans les ressources du territoire, créateur d'emplois locaux et compatible avec les limites environnementales. La diversification des filières, l'économie circulaire, la sobriété foncière et la relocalisation des chaînes de valeur deviennent des leviers essentiels pour ajuster le territoire aux exigences de demain.

3.2.1. Consolider les activités productives primaires pour renforcer les fondements territoriaux et écologiques de l'économie locale

Les activités agricoles et forestières assurent des fonctions incontournables pour le Genevois français : production alimentaire, gestion durable des ressources, entretien des paysages, maintien d'emplois non délocalisables et résilience face au changement climatique. Ce rôle justifie une stratégie territoriale qui sécurise les espaces agricoles et forestiers, soutient les filières locales et stabilise les conditions d'exploitation. La montée en incertitude climatique et foncière impose un renforcement global des capacités de production, d'adaptation et de transmission.

Pour cela, le SCoT se donne pour objectif de :

- **Soutenir les activités agricoles et forestières** en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers de la consommation foncière, de l'artificialisation des sols et de l'urbanisation diffuse, tout en permettant la diversification des activités et des revenus (ex : activité annexe de transformation, de vente ou touristique) ;
- **Maintenir des conditions favorables au fonctionnement, au développement et à la transmission des exploitations agricoles** en limitant le morcellement des terrains agricoles et en garantissant les accès et les circulations agricoles ;
- **Consolider les filières locales de production et de transformation**, en assurant la cohérence entre les maillons amont (production, gestion raisonnée des ressources) et aval (transformation, distribution, débouchés industriels ou artisanaux). Le développement de filières locales intégrées contribue à la souveraineté alimentaire et au maintien d'emplois non délocalisables.
- **Adapter les pratiques de production au changement climatique**, en favorisant la diversification des cultures, l'introduction d'essences forestières résilientes, la gestion raisonnée de l'eau et des sols, et l'innovation en matière d'agroécologie ;
- **Soutenir la filière bois et les produits forestiers locaux** (ex IGP « Bois du Jura », Bois des Alpes), la structuration des circuits de transformation et l'utilisation du bois dans la construction et l'énergie.
- **Favoriser la transmission et l'installation des exploitants agricoles et forestiers**, en mobilisant le foncier, en accompagnant les transmissions et en valorisant les métiers de la terre et du vivant.

3.2.2. Accompagner les activités économiques industrielles et tertiaires vers la sobriété, la coopération et l'innovation

Le Genevois français entend renforcer la vitalité de ses zones d'activités économiques et des filières productives, en conciliant attractivité, sobriété foncière et transition écologique. Les zones d'activités et les filières productives du Genevois français occupent une place stratégique dans l'équilibre territorial, en articulant attractivité transfrontalière, emploi local et innovation. Leur évolution doit désormais répondre à un triple défi : renforcer la compétitivité, réduire l'empreinte foncière et accélérer la transition écologique. L'enjeu consiste à

transformer les espaces existants, à densifier les usages, à rapprocher économie et formation et à insérer l'économie locale dans les dynamiques métropolitaines, transfrontalières et régionales.

Le SCoT se donne pour objectifs de :

- **Créer un écosystème économique favorable à l'innovation** et à la transformation des entreprises ;
- **Garantir un développement économique plus équilibré entre les différents secteurs d'activité** au profit d'activités économiques productives, pourvoyeuses d'emplois locaux et de valeur ajoutée pour les entreprises et le territoire, et nécessaires au bon fonctionnement de l'écosystème métropolitain ;
- **Garantir par ailleurs un équilibre entre les intercommunalités du SCoT du Genevois français** en permettant à chaque territoire de poursuivre sa stratégie économique et d'accueillir ces entreprises ;
- **Renforcer les synergies entre économie et formation** en accompagnant l'évolution des compétences, la montée en qualification et la création de passerelles entre les établissements de formation et les filières économiques locales (partenariats multiformes). L'offre de formation doit se développer en lien avec les besoins des employeurs locaux français.
- **Valorisant les zones d'activités métropolitaines** comme vitrines et moteurs de l'économie du SCoT du Genevois français en concentrant des activités productives, à forte valeur ajoutée et dont les retombées sont positives pour le territoire (ex : dans le domaine de la santé, de la construction, de l'énergie) et en améliorant leur qualité paysagère, urbaine, architecturale et environnementale ;
- **Conforter les zones d'activités économiques de proximité** accueillant l'artisanat, les TPE/PME et les activités industrielles locales, en améliorant la qualité des aménagements extérieurs et des bâtiments ;
- **Soutenir les activités touristiques et de loisirs** tout en accompagnant leur adaptation au changement climatique et à la transition écologique. Ce soutien s'inscrit dans une maîtrise des enjeux de surfréquentation pouvant nuire à la qualité écologique des milieux ;
- **Accompagner la transformation des filières économiques** (industrie, artisanat, services productifs) vers une recomposition spatiale (mutualisation des services, relocalisation de la chaîne de valeur, densification) et stratégique (économies des ressources, sobriété foncière, valorisation des déchets).

3.3. RÉÉQUILIBRER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET ENCADRER LE COMMERCE POUR RENFORCER LES CENTRALITÉS

3.3.1. Renforcer l'accès de tous aux équipements, services et espaces du quotidien

L'objectif est de garantir à chaque habitant du SCoT du Genevois français un cadre de vie complet, sobre et de qualité, reposant sur une offre équilibrée d'équipements et de services publics à toutes les échelles du territoire.

La qualité du quotidien dépend étroitement de la présence d'équipements, de services, de commerces et d'espaces publics accessibles, lisibles et fonctionnels. Dans le SCoT du Genevois français, ces éléments contribuent à l'atténuation de la dépendance à la voiture, la réduction des inégalités territoriales, le soutien aux mobilités actives et renforcer l'attractivité des centralités. La régulation du commerce complète cette stratégie en organisant une offre cohérente, adaptée aux nouveaux modes de consommation et répondent aux objectifs de sobriété foncière.

Le SCoT se donne pour objectifs de :

- **Renforcer l'offre d'équipements et de services à la population** (santé, éducation, culture, sport, petite enfance) en appui de l'armature territoriale, pour assurer un accès aux services essentiels, limiter les déplacements et faciliter la vie quotidienne.

- **Encourager l'implantation des services, commerces et activités** tertiaires de proximité dans les centralités urbaines et rurales afin de réduire la dépendance à la voiture et de renforcer les mobilités actives ;
- **Conforter ou créer des espaces de vie de proximité** dans les quartiers, bourgs et villages afin de renforcer la cohésion sociale, la convivialité et la vie locale ;
- **Améliorer la qualité des espaces publics**, vecteurs de bien-être et de lien social en encourageant leur végétalisation, leur accessibilité et leur multifonctionnalité.

3.3.2. Structurer une offre commerciale cohérente, accessible et adaptée aux besoins des habitants

Dans un contexte de dynamisme démographique et de fort pouvoir d'achat (transfrontaliers comme suisses), il s'agit d'organiser l'appareil commercial du SCoT du Genevois français dans une logique de cohérence territoriale et d'adaptation aux nouveaux modes de consommation. En outre, le rôle central des pôles urbains est réaffirmé, l'expansion commerciale périphérique est maîtrisée et la sobriété foncière est intégrée dans l'évolution des espaces commerciaux.

Pour cela, le SCoT se donne pour objectifs de :

- **Conforter en priorité l'offre commerciale dans les centralités** des pôles structurants et relais, et maintenir une offre de proximité dans les pôles de proximité ;
- En dehors des projets commerciaux portés sur le territoire (Village des Marques, Open, Vitam 2), **les zones commerciales périphériques n'ont plus vocation à être créées ou à faire l'objet d'extension** ;
- **Le développement de nouvelles activités commerciales dans les zones périphériques existantes est autorisé** dans une logique de complémentarité avec les activités commerciales de centralité et préexistantes dans ces zones ;
- **Réinvestir les espaces commerciaux existants, sous réserve qu'ils soient adaptés à de nouveaux usages et/ou à la cohabitation entre les usages**, pour répondre aux objectifs du SCoT en termes de logements, d'équipements et de service, et pour favoriser la mixité fonctionnelle ;
- **Encadrer l'implantation des plateformes logistiques** et espaces de livraison pour limiter les flux induits et les nuisances, soutenir l'emploi local et préserver la fonction productive des zones d'activités ;
- **Exiger une montée en qualité de l'offre commerciale** sous toutes ses formes (architecture, aménagement, mobilités douces, qualité d'accueil).

3.4. ORGANISER LA MOBILITÉ DU SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS AUTOUR DE LA PROXIMITÉ ET DE L'INTERCONNEXION

La mobilité constitue l'un des leviers majeurs de la transformation du SCoT du Genevois français. Sa structuration repose sur une double ambition : rapprocher les fonctions du quotidien pour limiter les déplacements contraints, et renforcer les interconnexions internes afin de réduire la dépendance au cœur métropolitain genevois. L'objectif consiste à bâtir un système de mobilité multimodal, efficace, accessible et bas carbone, capable de constituer une véritable armature de connexions internes et transfrontalières.

3.4.1. Structurer la mobilité sur la base d'un territoire de proximité

Les infrastructures de mobilité donnent forme à la cohésion du territoire, en reliant les espaces de vie de proximité et en ouvrant de nouvelles connexions transversales.

Le renforcement des liaisons tangentielles, le développement de pôles de mobilité, la montée en gamme des transports collectifs et l'organisation d'une logistique bas carbone dessinent un système plus visible, plus robuste et mieux adapté aux besoins quotidiens.

Pour cela, le SCoT se donne pour objectifs de :

- **Intégrer le principe de proximité dans l'urbanisme futur** : faire de l'accessibilité multimodale un préalable au sein de l'armature urbaine et la répartition de l'effort d'accueil, en articulant l'habitat, l'emploi et les services à l'échelle des espaces de vie de proximité.
- **Renforcer la mixité fonctionnelle des centralités** en rapprochant commerces, équipements et services pour limiter les déplacements contraints et soutenir la vitalité locale.
- **Concevoir un maillage de nœuds de réseaux et de pôles d'échanges multimodaux** pour garantir à l'échelle de chaque espace de vie de proximité un accès rapide et visible à un réseau de transport performant, connecté au reste du Genevois français.
- **Déployer une politique intégrée du stationnement intercommunal** en veillant à la mutualisation des espaces (voiture, vélo), poursuivant le maillage en P+R et encourageant une refonte des espaces publics des pôles structurants en faveur des modes actifs et apaisés.

3.4.2. A l'échelle du SCoT du Genevois français, structurer un réseau de mobilité performant

Les priorités du SCoT du Genevois français sont reconstruites au regard des besoins du territoire. Ainsi, le développement d'une offre de mobilité interne à chaque intercommunalité, entre les intercommunalités du SCoT et au sein du Pôle métropolitain du Genevois français est une priorité à horizon 2050. Loin d'être abandonnés, les projets de mobilité transfrontaliers sont poursuivis mais sont également considérés à l'aune des bénéfices qu'ils apportent pour les mobilités internes du territoire.

Pour cela, le SCoT se donne pour objectifs de :

- **Renforcer les chaînes de mobilité internes au SCoT du Genevois français**, en créant un véritable maillage transversal entre les pôles structurants et relais afin d'assurer la fluidité des mobilités quotidiennes et l'accès équitable aux services, à l'emploi et à la formation.
- **Travailler aux connexions internes** par de nouvelles liaisons tangentielles renforcées à l'échelle du SCoT : Valserhône<>Saint-Julien<>Annemasse et Valserhône<>Saint-Genis<>Gex<>Nyon, en réactivant la ligne du Pied du Jura pour reconnecter durablement le Pays de Gex au reste du territoire ; en réactivant les gares du réseau aindinois de Saint-Germain-de-Joux et d'Injoux-Génissiat ;
- **Déployer des infrastructures à haut niveau de service (HNS)** (tramways, BHNS, cars express et RER vélo) pour desservir les axes non couverts par le rail et capter les flux interurbains dès les entrées du territoire, notamment depuis Genève.
- **En matière de logistique, encadrer les plateformes**, organiser le dernier kilomètre et favoriser une logistique urbaine bas carbone intégrée aux zones d'activités.

3.4.3. Déployer massivement les mobilités actives et partagées en faveur de la transition bas carbone

Le SCoT du Genevois français poursuit son engagement dans une transformation des pratiques de déplacement pour réduire la dépendance à la voiture individuelle et inscrire son territoire dans une trajectoire bas carbone. L'objectif est de porter l'essor des modes actifs, la structuration de la mobilité partagée et la modernisation des déplacements motorisés, afin de bâtir un système de mobilité plus sobre, inclusif et efficace.

Le SCoT se donne pour objectifs de :

- **Mailer le territoire par un véritable “système vélo”** (itinéraires sécurisés et continus, services de location, stationnements adaptés, accompagnement des usagers, interconnexion avec les transports collectifs) pour faire du vélo une alternative crédible à la voiture ;
- **Favoriser la marche et les mobilités de proximité** à l'appui d'espaces publics de qualité, confortables, accessibles et sûrs, et d'un réseau de cheminements piétons entre les quartiers pour assurer l'accès aux centralités, aux arrêts de transport, aux équipements et aux services ;
- **Généraliser la mobilité partagée** (covoiturage, autopartage, navettes solidaires et solutions intégrées de rabattement multimodal dans les pôles d'échanges) ;
- **Accélérer la transition énergétique des mobilités** en déployant les infrastructures de recharge, accompagnant la transition bas carbone / zéro carbone.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 074-200075372-20251219-CS2025_SCOT_07-DE